

PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2022-2025

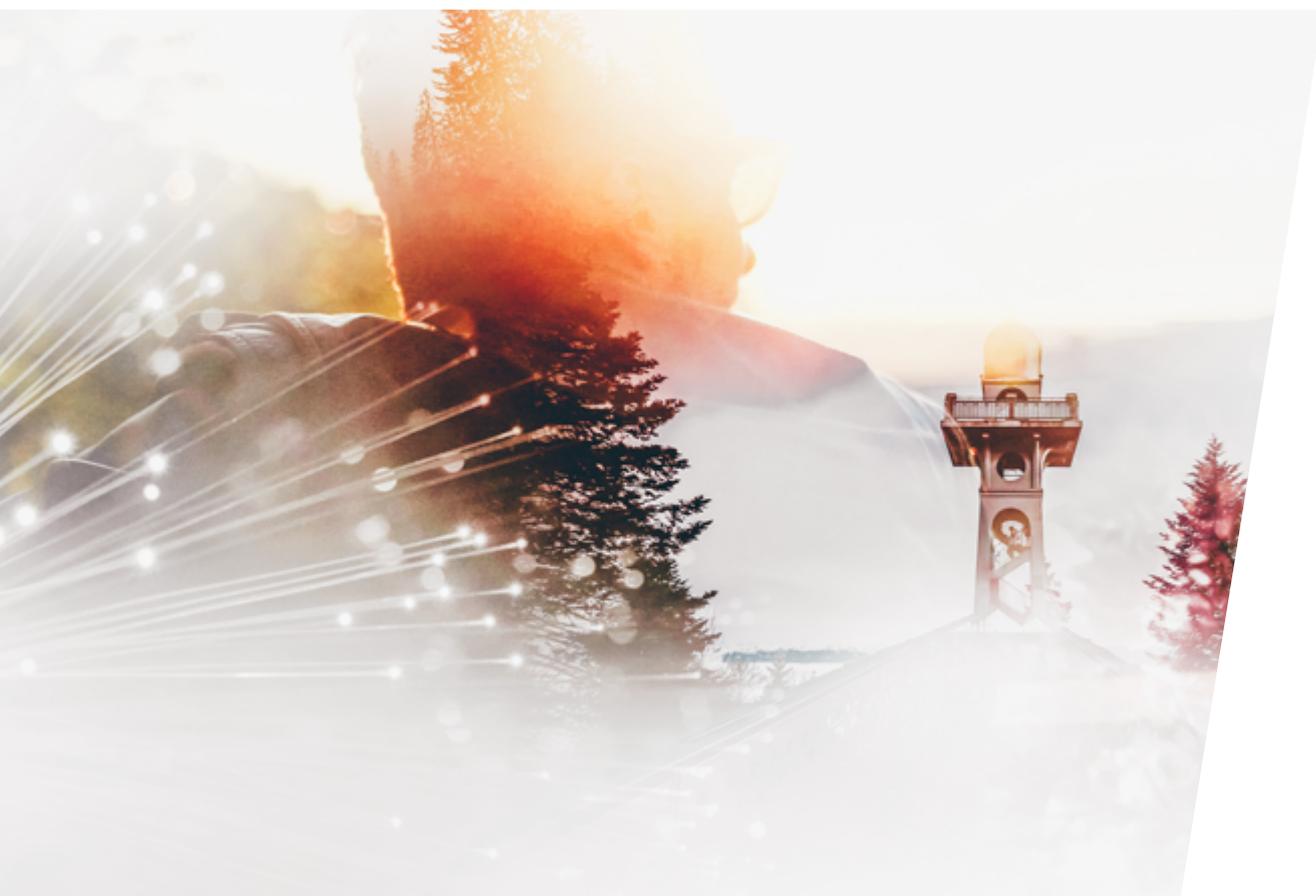


TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| Message du Conseil d'État | 3 |
| <hr/> | |
| Un canton uni, attractif et innovant | 4 |
| <hr/> | |
| Ambitions de la législature à la lumière du développement durable | 10 |
| <hr/> | |
| Innovation et digitalisation - en faveur d'un canton dynamique | 11 |
| Cohésion - en faveur d'un canton engagé | 13 |
| Attractivité - en faveur d'un canton séduisant | 15 |
| Institutions et finances publiques - en faveur d'un canton efficient | 17 |
| <hr/> | |
| Plan financier de législature | 19 |
| <hr/> | |
| Conclusion | 33 |
| <hr/> | |

Retrouvez le programme de législature, ainsi que différentes informations liées sur le lien legislature.ne.ch

MESSAGE DU CONSEIL D'ÉTAT

Si la pandémie, qui a ajouté une bonne dose de complexité à la gestion gouvernementale, semble se résorber ; si d'un autre côté la crise ukrainienne amène son lot d'incertitudes ; le défi climatique, lui à coup sûr, occupera une place prépondérante dans les préoccupations de l'exécutif au cours de la présente législature. Et des suivantes.

Le Conseil d'État entend relever le défi du développement durable et de ses trois dimensions : environnementale, économique et sociale. Un équilibre subtil à trouver. Pour que personne ne reste au bord du chemin. Pour que l'attractivité du canton se renforce. Pour que la contribution des Neuchâteloises et Neuchâtelois à la lutte contre le réchauffement climatique soit significative. Pour que les finances publiques résistent. Et donc, au final, pour que nos enfants héritent d'une situation enviable.

La quadrature du cercle ? Plutôt une magnifique et très fine complication. De nature à mobiliser toute l'énergie du gouvernement. Celui d'un canton horloger bien sûr, mais surtout celui d'un canton particulièrement innovant.

Le Conseil d'État de la 51^e législature est prêt, déterminé. Il s'engage dans l'intérêt de la population.

Avec force, unité et enthousiasme.



Laurent Favre

Président
Chef du Département du développement territorial et de l'environnement



Laurent Kurth

Vice-président
Chef du Département des finances et de la santé



Alain Ribaux

Chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture



Florence Nater

Cheffe du Département de l'emploi et de la cohésion sociale



Crystel Graf

Cheffe du Département de la formation, de la digitalisation et des sports



Séverine Despland

Chancelière d'État



UN CANTON UNI, ATTRACTIF ET INNOVANT

UN CANTON UNI, ATTRACTIF ET INNOVANT

Proche de tout, loin de rien. Ancré ici, connecté au monde. Vivre sur le sol neuchâtelois, au cœur de l'Arc jurassien, c'est expérimenter la diversité des paysages et du tissu économique ; c'est goûter les richesses du terroir et de la culture ; c'est se nourrir d'un esprit d'ouverture et d'innovation tout en bénéficiant d'une belle proximité. Car, en Suisse comme en Europe, Neuchâtel dispose d'une situation géographique privilégiée près des axes majeurs et des grandes agglomérations nationales. Vivre sur le sol neuchâtelois, c'est à la fois travailler et se détendre, se former et se dépenser, se ressourcer.

naturels et un patrimoine d'une grande richesse, une culture de l'innovation, des structures d'accueil pré et parascolaires en nombre, ainsi que des filières de formation reconnues – tous les ingrédients d'une recette à succès sont réunis. Encore faut-il le voir et, surtout, le faire savoir !

À l'heure des transitions énergétique et numérique, de l'avènement d'une nouvelle relation au travail, le canton s'appuie sur les tendances sociétales pour offrir une qualité de vie entre nature et urbanité. Précisément, c'est à travers le prisme de la croissance qualitative et du développement durable que le Conseil d'État a souhaité orienter l'action de cette législature.

« Vivre sur le sol neuchâtelois, c'est à la fois travailler et se détendre, se former et se dépenser, se ressourcer. »

Avec le développement des infrastructures de mobilité, le lien au territoire se trouvera au cœur des transformations de la société neuchâteloise. Le RER, dont la ligne ferroviaire directe entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel sera la colonne vertébrale, sera à même de rapprocher citoyennes et citoyens. Le canton disposera ainsi d'un argument majeur pour gagner en attractivité et accueillir de nouveaux habitant-e-s.

Associé à ces atouts – un habitat de qualité à un prix abordable, des espaces



La dynamique de prospérité dans laquelle le canton s'est engagé ces dernières années a commencé à porter ses fruits. La pandémie de coronavirus a momentanément rebattu les cartes. Il importe désormais d'allier agilité et confiance pour assurer le rebond du Canton de Neuchâtel.

Parallèlement, il s'agit de veiller aux équilibres, fragiles par endroits, qui composent la cohésion cantonale pour que chaque personne et chaque région puissent amener leurs contributions à l'effort de prospérité, à la manière dont on réalise une mosaïque.

L'unité est d'autant plus nécessaire dans l'adversité. La crise sanitaire, qui s'inscrit dans nos vies depuis plus de deux

de sortir ensemble par le haut, dans l'intérêt des 176'000 Neuchâteloises et Neuchâtelois, davantage demain.

L'engagement pour un avenir durable constitue une préoccupation de longue date pour les Autorités cantonales. Cette vision est aujourd'hui matérialisée par le gouvernement puisqu'elle fait l'objet d'une stratégie de développement durable qui considère les attentes civiles et politiques fortes, ainsi que les exigences constitutionnelles. Surtout, elle répond aux besoins essentiels de l'avenir en s'inscrivant dans une volonté d'assurer un équilibre entre efficacité économique, solidarité et responsabilité écologique. Dans son programme de législature 2022-2025,

« [...] il s'agit de veiller aux équilibres [...] qui composent la cohésion cantonale pour que chaque personne et chaque région puissent amener leurs contributions à l'effort de prospérité [...] »

ans maintenant, impacte la société dans son ensemble et nécessite une adaptation individuelle et collective de chaque instant. Les conséquences – sociales, sanitaires, économiques et financières – sont importantes et leur portée laissera des traces durant plusieurs années.

Comme il l'a fait jusqu'à présent, l'État continuera de garantir ses prestations essentielles. De cette crise, il convient

le Conseil d'État fait du développement durable la grille de travail principale pour présenter les cinquante-trois objectifs stratégiques qu'il entend atteindre durant ces quatre années et répondre ainsi aux enjeux majeurs.

Dans cette optique, le gouvernement cantonal présente un programme de législature qui relève de quatre ambitions :

- **Innovation et digitalisation** : en faveur d'un canton dynamique, qui sait tirer parti de l'écosystème et du savoir-faire existants au service de sa population et d'une économie du futur ;
- **Cohésion** : en faveur d'un canton engagé, qui valorise la diversité et les atouts propres des régions en faveur d'une prospérité qui profite à toutes et tous ;
- **Attractivité** : en faveur d'un canton séduisant, qui concrétise ses projets d'infrastructures et modernise ses structures ; qui se positionne comme

leader de la qualité de vie et des conditions-cadres pour les entreprises, lui permettant de concilier développement économique et démographique ;

- **Institutions et finances publiques** : en faveur d'un canton efficient, qui poursuit la réforme de ses institutions, assure l'équilibre de ses finances et investit pour concrétiser les grands projets de transformation de son territoire.

S'il entend assumer ses responsabilités, le gouvernement aura besoin de l'appui du Grand Conseil, des régions et de la population pour travailler dans l'intérêt commun, aujourd'hui et pour les générations futures.

« Les seules limites de nos réalisations de demain, ce sont nos doutes et nos hésitations d'aujourd'hui. »

F. D. Roosevelt



FORCES

- 
- Cadre de vie remarquable caractérisé par une nature riche et préservée, ainsi que par une offre culturelle et de loisirs diversifiée
 - Proximité des grands centres urbains nationaux et bonne connectivité des réseaux de mobilité
 - Bonne accessibilité entre milieux urbains et espaces naturels
 - Savoir-faire technologique, innovation et création de richesse
 - Offre accessible et avantageuse en matière de structures d'accueil extrafamilial
 - Qualité et diversité des filières de formation
 - Accessibilité des prestations publiques (Guichet unique)
 - Esprit d'ouverture et de solidarité
 - Dynamique favorable aux réformes institutionnelles et climat de confiance
 - Proximité entre les autorités, l'administration, la population et les entreprises
 - Degré de sécurité publique élevé
 - Fiscalité des entreprises compétitive



- Faible dynamique démographique
- Finances publiques convalescentes (niveau d'endettement élevé et forte dépendance en matière de recettes)
- Fragilité socio-économique d'une partie de la population
- Tissu économique exposé aux variations de la conjoncture internationale
- Développement contrasté des régions et cohésion cantonale fragile
- Déficit d'image s'agissant des conditions fiscales des personnes physiques
- Rareté des sièges de grands groupes économiques et faible présence des cadres dirigeants
- Verticalité et abondance des processus internes à l'administration

FAIBLESSES

OPPORTUNITÉS

Potentiel de développement territorial et économique d'un canton réuni autour du RER neuchâtelois

Réserves de zones à bâtir, potentiel d'investissement dans la rénovation du parc immobilier et attractivité des loyers

État d'esprit innovateur favorable au tissu économique local

Développement de l'économie de proximité et des circuits courts

Émergence d'acteurs clés dans le domaine de l'économie numérique

Innovation au service de la transition énergétique et du développement durable

Perspectives de nouveaux marchés grâce à l'industrie 4.0 (numérisation industrielle)

Réforme des collectivités et des institutions vers un espace unique

Équilibre des genres et des générations au sein du Parlement cantonal

Révolution du cadre professionnel et essor du télétravail

Accélération des transformations sociétales au sortir de la crise sanitaire



Exode de ressources vives

Augmentation des fractures sociale et/ou digitale

Frein au développement et à la modernisation des infrastructures cantonales

Affaiblissement des ressources financières (péréquation financière fédérale et fiscalité internationale)

Détérioration des finances publiques (cantonales et communales)

Conséquences financières de l'acceptation des initiatives populaires pendantes

Polarisation politique, notamment sur les enjeux fiscaux et financiers

Résistance aux évolutions technologiques

Risques liés au changement climatique

Instabilité de la situation géopolitique

Cybercriminalité

 Prolongation de la crise sanitaire

 Évolution défavorable des coûts de la santé



MENACES



**AMBITIONS DE LA LÉGISLATURE À LA LUMIÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

AMBITIONS DE LA LÉGISLATURE À LA LUMIÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Innovation et digitalisation - en faveur d'un canton dynamique

À Neuchâtel, plus qu'ailleurs, l'innovation caractérise les activités économiques. Elle y inspire des solutions favorables à l'environnement et gagne à être promue dans tout le tissu social. Cette part de l'identité neuchâteloise doit être renforcée et mise au service de la durabilité ; elle doit vivre dans les idées et faire vivre de nouveaux produits technologiques.

« À Neuchâtel, plus qu'ailleurs, l'innovation caractérise les activités économiques. »

Aujourd'hui, il est primordial que l'économie puisse continuer à s'appuyer sur des instituts à la pointe de la recherche afin de garantir un transfert de technologies indispensable à la compétitivité nationale et internationale des entreprises.

Parallèlement, pour atteindre ses ambitieux objectifs environnementaux, le canton peut valoriser encore plus son important savoir-faire, notamment en exploitant le potentiel des nouvelles technologies de production d'énergies

renouvelables, de régulation et de stockage de l'électricité. Les rapports à l'administration et au travail doivent également connaître une évolution grâce à la digitalisation des processus et de la modification des habitudes professionnelles. Enfin, le progrès technique doit permettre de concilier les intérêts de la protection du climat avec ceux de la protection du patrimoine et du paysage.

Au-delà de ses propres efforts de réduction des émissions de CO₂, le canton soutiendra les travaux des centres de recherche et des entreprises pré-

sents sur son territoire. Ceci permettra de moderniser l'économie et de favoriser l'écosystème neuchâtelois en matière de technologie durable afin de jouer un rôle déterminant au niveau de l'empreinte écologique globale.

Exploiter le potentiel des nouvelles technologies implique aussi d'éviter une fracture numérique en encourageant la formation tout au long de la vie et en favorisant la reconversion dans les nouveaux métiers.

Innovation et digitalisation

Les objectifs stratégiques en trois dimensions

- Valoriser les savoir-faire et les capacités d'innovation pour développer de nouvelles applications dans le domaine de l'environnement.
- Exploiter le potentiel du développement numérique pour réduire les nuisances liées à l'activité humaine et améliorer l'efficacité des processus administratifs.
- Stimuler la recherche et développement en matière d'énergies durables et encourager les systèmes de stockage et de production énergétique locale.
- Faciliter le développement des technologies du renouvelable dans le domaine du patrimoine bâti.

Environnement

Économie

- Renforcer et promouvoir la position de leader dans le domaine de l'innovation au service de la durabilité.
- Veiller aux conditions cadres permettant l'accueil et le développement des entreprises dans le domaine des technologies numériques, notamment celui de la blockchain.
- Encourager la création de pôles permettant la mutualisation des équipements, une mobilité durable et de nouveaux modèles de travail.

- Déployer de nouvelles approches du service public, y compris sous l'angle de la gouvernance.
- Favoriser la formation tout au long du parcours de vie, en particulier sous l'angle des nouvelles technologies.
- Développer une stratégie de transformation digitale et moderniser les processus de l'administration.

Société

Cohésion – en faveur d'un canton engagé

Un capital humain diversifié est une richesse. Pour exister, cette richesse doit être cimentée tant par la responsabilité individuelle que par la solidarité.

Les politiques publiques qui seront déployées durant la présente législature viseront cette complémentarité en encourageant l'autonomie financière et sociale des personnes, en promouvant les compétences de chacune et chacun, et en favorisant le dynamisme des régions.

le canton puisse mobiliser ses talents et en attirer de nouveaux.

Dans une volonté de considérer l'ensemble des réalités socio-économiques, la mise en œuvre des politiques liées à la transition énergétique et à la préservation de la biodiversité devra être guidée par une approche avant tout incitative. Les métiers de demain seront en partie le reflet de ces transformations indissociables d'un avenir durable. L'État fera preuve d'agilité pour répondre à ces mutations de la société et de l'économie, notamment s'agissant

« Consommateurs et producteurs, les Neuchâteloises et Neuchâtelois sont les premiers architectes pour construire des liens, innover et concevoir des projets. »

Consommateurs et producteurs, les Neuchâteloises et Neuchâtelois sont les premiers architectes pour construire des liens, innover et concevoir des projets. Afin d'opérer les transformations nécessaires à son avenir, le canton devra renforcer les conditions cadres. Il s'agira de développer la formation, le soutien à l'innovation économique et sociale et mieux reconnaître la contribution de chaque membre de la société. Cet engagement est essentiel pour que

de la formation, de l'insertion et réinsertion professionnelles.

Ainsi, chaque dynamique qui se développe dans le canton devrait être un moteur de cohésion, capable de s'ériger en rempart contre les fractures sociales et régionales, les violences et l'insécurité.



Environnement

- Cultiver une approche environnementale favorable aux équilibres socio-économiques et sanitaires.
- Favoriser l'insertion et la réinsertion dans des domaines d'avenir liés à l'environnement et au climat.
- Promouvoir les activités de loisirs de proximité.
- Accroître l'efficacité des mesures d'incitation écologique.
 - Anticiper et limiter les effets du changement climatique.

- Associer l'entier du territoire au dynamisme cantonal en renforçant le lien avec - et entre - les communes et les régions.
- Consolider la tradition du canton comme terre d'intégration et d'ouverture à l'autre.
- Mettre en oeuvre une politique en ressources humaines incluant un management de la diversité, du dialogue social et du développement des compétences.
- Prévenir la précarisation de la population.
- S'engager en faveur de l'égalité, de l'inclusion, du respect des droits et lutter contre toute forme de violence et de discrimination.

Société

Cohésion

Les objectifs stratégiques en trois dimensions

- Renforcer l'économie de proximité et ses liens avec les moteurs d'innovation et d'exportation.
- Assurer une intégration professionnelle de qualité en encourageant la formation de base, la formation continue et la reconversion professionnelle, ainsi que la certification des acquis.
- Reconnaître et valoriser les contributions citoyennes à la société.
- Consolider les projets de transformation et de développement des régions, ainsi que les accords de positionnement stratégique.

Économie

Attractivité – en faveur d'un canton séduisant

L'attractivité ne se décrète pas, elle se cultive, raison pour laquelle le canton entreprend les investissements nécessaires pour renforcer la domiciliation et l'accueil de nouveaux acteurs et actrices économiques sur son territoire. Il entend également favoriser le sentiment d'appartenance et valoriser l'expérience neuchâteloise.

« Le canton entend favoriser le sentiment d'appartenance et valoriser l'expérience neuchâteloise. »

Le développement d'activités et d'habitats attractifs se concrétisera prioritairement sur les axes structurants proposés par la stratégie Mobilité 2030, notamment du futur RER neuchâtelois. La complémentarité des transports, le développement urbain vers l'intérieur, la requalification des friches et la rénovation dynamique du parc immobilier sont autant d'options pour inscrire le territoire neuchâtelois dans une dynamique positive et durable. Un effort important doit être fourni à plusieurs niveaux. Pour cela, il convient de promouvoir et de consolider les récentes réformes fiscales, ainsi que de continuer à développer une offre résidentielle de

qualité. Il faut également renforcer le commerce local et la notoriété des produits du terroir, mettre en avant la culture et le sport comme facteurs d'attractivité et de cohésion sociale. Enfin, il s'agit de valoriser davantage les paysages et les richesses naturelles du canton comme vecteurs d'une stratégie de marketing territorial innovante.

La mise à disposition d'infrastructures de qualité, des conditions de travail

équitable et une main-d'œuvre qualifiée sont autant d'atouts à privilégier pour séduire les acteurs et actrices économiques. Les qualités du marché neuchâtelois, qu'un système de formation diversifié doit consolider, font du canton une terre d'excellence dans les domaines de la recherche, de l'innovation et des nouvelles technologies. Un terrain béni pour les talents.

Finalement, pour être attractif, le canton doit miser sur une croissance qualitative poursuivie grâce à la création de valeur ajoutée, tout en réduisant l'empreinte environnementale des activités socio-économiques.

Société

- Améliorer la qualité de l'accueil des nouvelles citoyennes et des nouveaux citoyens.
- Concrétiser la stratégie de domiciliation en favorisant le sentiment d'appartenance et en faisant de l'expérience neuchâteloise une expérience positive.
- Vanter les qualités spécifiques du canton.
- Intégrer les aspirations de la jeunesse et sa volonté de participation.
- Renforcer l'attractivité du système sanitaire global.
- Promouvoir la culture et le sport comme éléments de cohésion sociale, d'attractivité, de santé et d'inclusion.
 - Développer une offre résidentielle de qualité, en encourageant l'accès à la propriété et en poursuivant les efforts vers une fiscalité attractive.

- Positionner le canton comme pôle d'excellence pour les talents dans les domaines de la recherche, de l'innovation et des nouvelles technologies.
- Poursuivre la diversification du tissu économique en garantissant un environnement favorable aux PME, aux start-up, ainsi qu'aux entreprises d'envergure nationale et internationale.
- Entretenir le partenariat social et encourager des conditions de travail équitables.
- Réaliser les investissements infrastructurels nécessaires à la modernisation du canton.
- Développer et valoriser l'apprentissage des langues.

Économie

Environnement

- Réduire les nuisances (bruit, qualité de l'air) et valoriser la qualité de l'environnement tant naturel qu'urbain du canton.
- Encourager l'assainissement énergétique et l'amélioration qualitative du parc immobilier neuchâtelois.
- Soutenir un développement urbain vers l'intérieur des localités et requalifier les friches.
- Promouvoir des solutions d'habitat innovantes.
- Réaliser le RER neuchâtelois et contribuer à la multimodalité des transports.
- Encourager la consommation des produits locaux.

Attractivité

Les objectifs stratégiques en trois dimensions

Institutions et finances publiques – en faveur d'un canton efficient

Les ambitions exposées plus haut passent aussi par la consolidation de la situation financière de l'État.

Des finances publiques solides et l'équilibre du compte de résultat durant la législature : cette double ambition implique des objectifs partagés entre État, communes, actrices et acteurs économiques, culturels et sociaux, ainsi que la complémentarité de leur action.

équipements amélioreront l'attractivité du canton et donc le lien entre emploi et démographie. La prospérité ainsi générée doit aussi participer à la réduction des besoins d'assistance. Parallèlement, le soutien des partenaires privés à la vie culturelle et sportive sera aussi encouragé. Enfin, l'État cherchera à améliorer la lisibilité de ses actions pour être davantage compris et soutenu, tout en poursuivant la recherche d'efficacité de son organisation et des prestations que l'administration délivre à la population.

« Des finances publiques solides et l'équilibre du compte de résultat [...] impliquent des objectifs partagés entre État, communes, actrices et acteurs économiques, culturels et sociaux, ainsi que la complémentarité de leur action. »

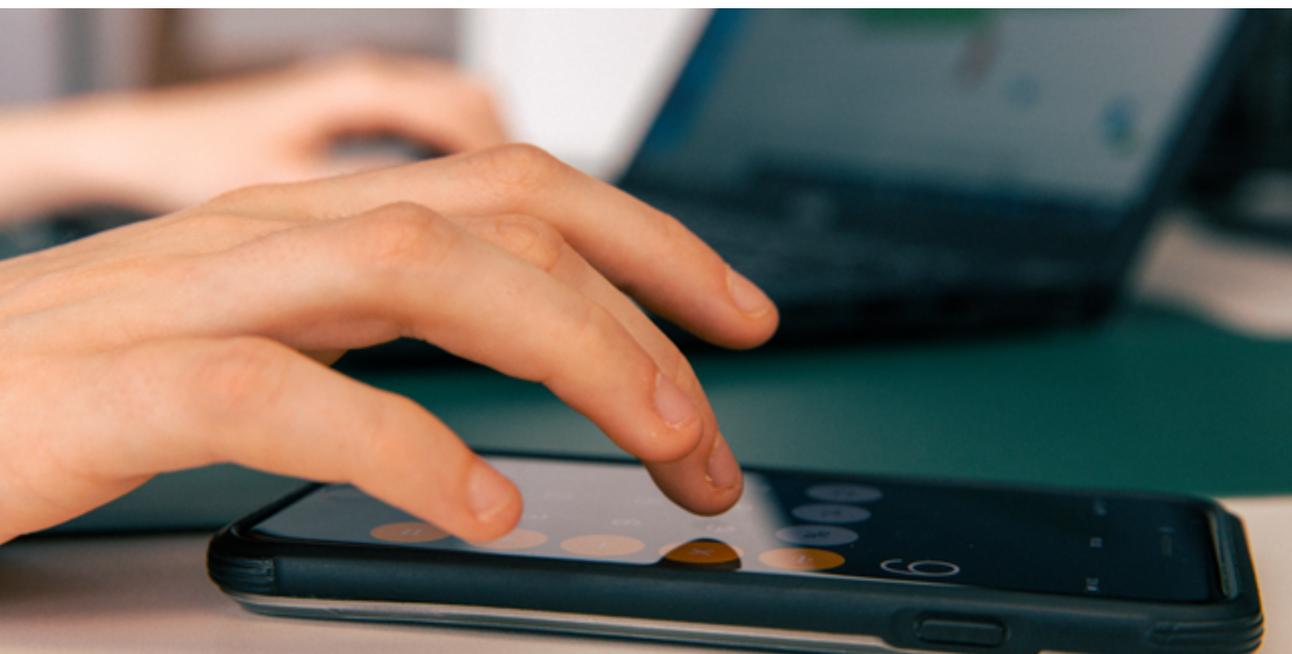
Les tâches publiques déléguées seront mieux encadrées et devraient contribuer plus systématiquement à l'économie régionale et aux objectifs de durabilité. La modernisation et l'optimisation des infrastructures et des

Au niveau structurel, il s'agira de prolonger la dynamique positive des réformes institutionnelles en continuant à promouvoir les fusions de communes, les appuyer, et gagner en cohérence d'ensemble.

Institutions et finances publiques

Les objectifs stratégiques transversaux

- Concilier développement économique et domiciliation.
- Améliorer la cohérence de l'action publique à ses différents niveaux institutionnels et limiter les redondances.
- Poursuivre une gestion vertueuse des finances publiques en visant leur équilibre durant la législature.
- Concrétiser les projets d'investissements engagés et porter l'effort sur la modernisation et l'optimisation des infrastructures.
- Optimiser le fonctionnement des institutions en recourant aux contrats de prestations.
- Rendre les enjeux et les prestations de l'État plus lisibles pour la population.
- Réduire les besoins d'assistance en matière d'aide sociale.
- Accroître la contribution des entités délégataires de tâches publiques à l'économie régionale.
- Mobiliser des ressources privées pour le développement de la vie culturelle et sportive.
- Promouvoir les alternatives au placement des personnes fragilisées en institution.
 - Poursuivre la promotion des fusions de communes.





PLAN FINANCIER DE LÉGISLATURE

PLAN FINANCIER DE LÉGISLATURE

Conformément à l'article 14, alinéa 3 de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), le plan financier résume les tendances attendues du fait du contexte économique, social, politique et sanitaire, ainsi que les conséquences des orientations envisagées pour éviter une détérioration de la situation financière de l'État.

Les premières projections réalisées ont en effet démontré l'importance du défi à relever pour conserver ou retrouver la maîtrise des finances après deux ans de pandémie, dix ans de réformes fiscales continues et en présence d'enjeux de taille, tant économiques, environnementaux que sociaux.

taire en 2024, dès lors que cet exercice peut intégrer les effets des mesures structurelles envisagées, sans reporter aux calendes grecques les perspectives d'amélioration. Il affiche néanmoins encore un déficit de 52 millions de francs, illustrant la mobilisation encore nécessaire de toutes les autorités pour restaurer les équilibres attendus.

Les orientations envisagées par le Conseil d'État s'inscrivent dans la dynamique économique qui prévaut actuellement : un taux de chômage inférieur à 4%, un tissu industriel – en particulier horloger – prospère, bref des signaux qui laissent augurer une reprise sans crise sociale majeure. Le résultat des comptes 2021, inconnu

« [...] la santé des finances publiques est essentielle pour l'image du canton et son attractivité, la crédibilité de l'État et la sérénité du débat politique. »

Après une première révision des hypothèses retenues, les améliorations résumées dans le présent plan financier permettent de ramener les déficits à 64 millions de francs en 2023, puis à 45 millions en 2025, avec une amélioration régulière chaque année. Le Conseil d'État vise l'équilibre budgé-

lors de l'élaboration du présent plan financier, donne aussi des signaux d'optimisme et rend crédible l'objectif d'un retour à l'équilibre en 2024 si le travail entamé avec l'élaboration de ce plan est soutenu et poursuivi au cours des prochains mois.

Le plan financier n'intègre aucune croissance des prix (qui affecte charges et recettes). Les mécanismes de progression salariale ont été considérés comme compensés dans la durée par le renouvellement des titulaires de fonction publique. Enfin, d'éventuels effets résiduels de la pandémie seront au besoin neutralisés, dans les prochains exercices comme depuis deux ans, par des prélèvements aux réserves. Le plan offre donc une vision assez proche de la situation structurelle de l'État et de son évolution.

Concernant les multiples initiatives pendantes (fiscalité, transports, culture, sports, soins dentaires, péréquation), seuls les engagements pris à ce jour par le gouvernement (rétrocession aux communes d'une part supplémentaire du produit de la taxe sur les véhicules, respectivement coûts du contre-projet à l'initiative sur la gratuité des transports) ont été considérés. D'autres éléments, combattus, incertains ou en grande partie compensés, n'ont pas été intégrés. Le Conseil d'État relève toutefois que nombre de ces initiatives sollicitent des charges nouvelles, par dizaines de millions de francs. Une majorité d'entre elles pose aussi la question de la répartition des responsabilités et des flux financiers

entre État et communes. Au-delà des questions sectorielles posées, leur traitement imposera donc des réponses institutionnelles et qui tiennent compte des équilibres financiers globaux des collectivités.

Le volume des investissements traduit l'ambition du Conseil d'État pour moderniser, assainir et rationaliser les infrastructures et le fonctionnement de l'État. En l'occurrence, une ambition en grande partie partagée par le Grand Conseil dès lors qu'une part importante de ces enveloppes correspond à des engagements déjà pris et à des projets et crédits en cours. Les derniers arbitrages, réalisés au moment de l'élaboration des budgets, permettront de fixer à 100 millions de francs nets les enveloppes annuelles, hors prêts accordés, de façon à conserver la maîtrise sur les charges financières, d'amortissement et d'entretien. La part importante consacrée à des investissements d'assainissement et de rationalisation contribuera aussi à cet objectif.

De façon générale, le Conseil d'État considère que les finances publiques demanderont avant tout recul et sensibilité. Premièrement, les importants défis à relever solliciteront des moyens conséquents.

En second lieu, la santé des finances publiques est essentielle pour l'image du canton et son attractivité, la crédibilité de l'État et la sérénité du débat politique. En troisième lieu, des plans d'austérité trop sévères mineraient aussi sûrement qu'un déséquilibre durable des finances la capacité d'agir et de réformer, ainsi que la cohésion cantonale. En conséquence, la gestion des fi-

nances publiques sera avant tout caractérisée par la recherche des équilibres qui permettent de préserver la dynamique positive dans laquelle, malgré la pandémie, notre canton s'inscrit à nouveau. Et l'ambition est que cette dynamique nourrisse à son tour celle de la démographie, de l'économie, de la solidarité et de l'autonomie de chacune et chacun.

Ci-dessous figure la synthèse des projections financières entre 2022 et 2025 pour les comptes de résultat et des investissements. Les détails sont présentés par domaine fonctionnel dans la suite du chapitre.

| Synthèse globale (CHF) <i>amélioration - / péjoration +</i> | Budget 2022 | PFT 2023 | PFT 2024 | PFT 2025 |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Estimation fin 2021 | -10'257'148 | 106'911'189 | 140'799'259 | 169'584'261 |
| Estimation février 2022 | -10'257'148 | 87'274'500 | 110'739'248 | 131'354'253 |
| Orientations du plan financier | | -23'462'300 | -59'135'700 | -86'365'326 |
| Domaine 0 - Administration générale | | -3'170'000 | -16'280'000 | -30'070'000 |
| Domaine 1 - Ordre et sécurité publique, défense | | - | - | - |
| Domaine 2 - Formation | | -5'700'000 | -7'200'000 | -16'954'126 |
| Domaine 3 - Culture, sport et loisirs, Église | | - | -100'000 | -300'000 |
| Domaine 4 - Santé | | -4'000'000 | -4'000'000 | -4'000'000 |
| Domaine 5 - Prévoyance sociale | | -1'782'300 | -10'135'700 | -12'051'200 |
| Domaine 6 - Trafic et télécommunications | | -1'310'000 | -1'920'000 | -1'490'000 |
| Domaine 7 - Protection de l'environnement et aménagement du territoire | | - | -8'000'000 | -8'000'000 |
| Domaine 8 - Économie publique | | - | - | - |
| Domaine 9 - Finances et impôts | | -7'500'000 | -11'500'000 | -13'500'000 |
| PLAN FINANCIER DE LÉGISLATURE - compte de résultat | -10'257'148 | 63'812'200 | 51'603'548 | 44'988'927 |
| PLAN FINANCIER DE LÉGISLATURE - compte des investissements | 114'224'177 | 118'553'163 | 135'772'471 | 151'091'783 |

Synthèse des projections financières entre 2022 et 2025 pour les comptes de résultat et des investissements

Administration générale

Contexte initial

Entre 2022 et 2023, une croissance de la facture énergétique, ainsi qu'une hausse des coûts pour le renouvellement, la maintenance et la sécurisation des infrastructures informatiques sont planifiées. La progression de l'excédent de charges du domaine entre 2022 et 2025 s'explique également par l'évolution attendue des amortissements.

| Administration générale (CHF) <i>amélioration - / péjoration +</i> | Budget 2022 | PFT 2023 | PFT 2024 | PFT 2025 |
|--|-------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| Estimation fin 2021 | 59'533'425 | 69'617'422 | 79'539'008 | 80'428'401 |
| Estimation février 2022 | 59'533'425 | 65'445'902 | 74'860'748 | 75'246'405 |
| Orientations du plan financier | | -3'170'000 | -16'280'000 | -30'070'000 |
| Fixation des investissements à 100 millions par année (impact sur les amortissements) | | -1'770'000 | -2'880'000 | -4'470'000 |
| Optimisation des partenariats et des subventions | | -100'000 | -5'100'000 | -10'100'000 |
| Simplification, standardisation, digitalisation et numérisation | | - | -2'000'000 | -4'000'000 |
| Exploitation des synergies | | - | -500'000 | -1'000'000 |
| Création d'un office des achats et optimisation des acquisitions de biens et services | | - | -2'000'000 | -4'000'000 |
| Projets ressources humaines | | -300'000 | -800'000 | -1'500'000 |
| Renforcement de l'office de recouvrement de l'État et intensification de la gestion des actes de défaut de biens | | -1'000'000 | -2'000'000 | -3'000'000 |
| Valorisation des prestations facturées à l'externe et du patrimoine | | - | -1'000'000 | -2'000'000 |
| PLAN FINANCIER DE LÉGISLATURE | 59'533'425 | 62'275'902 | 58'580'748 | 45'176'405 |

Projections financières « Administration générale » entre 2022 et 2025

Orientations

Le Conseil d'État veut ramener l'excédent de charges du domaine au niveau constaté aux comptes 2020 grâce à plusieurs programmes d'optimisation. Il s'agit en premier lieu de fixer les investissements à 100 millions de francs nets par an, hors prêts accordés, permettant de contenir l'évolution de la charge d'amortissements. L'optimisation des partenariats et des subventions, ainsi que des achats, les profits tirés de la simplification, de la standardisation et de la digitalisation permettront aussi d'alléger les charges, de même que l'exploitation des synergies possibles entre services. En matière RH, la gestion des absences, la limitation de la progression des enveloppes de primes et l'examen de diverses externalisations apporteront aussi des améliorations. Enfin, la valorisation du patrimoine et des prestations facturées contribuera à l'amélioration, de même que l'intensification des efforts de recouvrement.

Ordre et sécurité publique, défense

Contexte initial

Ce secteur affiche une certaine stabilité. La légère progression de l'excédent de charges du domaine, qui intègre des prévisions de recettes raisonnablement optimistes, est de l'ordre de 500'000 francs par an. Elle s'explique notamment par la mise en œuvre longtemps ralentie du plan d'actions dans le domaine pénitentiaire et par la dernière adaptation des prix de pensions décidée au niveau concordataire.

| Ordre et sécurité publique, défense (CHF) <i>amélioration - / péjoration +</i> | Budget 2022 | PFT 2023 | PFT 2024 | PFT 2025 |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Estimation fin 2021 | 124'294'876 | 128'501'332 | 129'601'678 | 129'823'644 |
| Estimation février 2022 | 124'294'876 | 126'812'911 | 126'941'482 | 126'182'576 |
| Orientations du plan financier | | - | - | - |
| PLAN FINANCIER DE LÉGISLATURE | 124'294'876 | 126'812'911 | 126'941'482 | 126'182'576 |

Projections financières « Ordre et sécurité publique, défense » entre 2022 et 2025

Orientations

Les charges du domaine étant principalement salariales, ce sont les améliorations recensées au titre de la politique RH et des achats qui permettront de contenir l'évolution du domaine. Aucune réforme structurelle n'est envisagée dans ce secteur, dont les plans de développement, notamment pour l'activité pénitentiaire, ont déjà été ralentis au cours des dix ans écoulés.

Formation

Contexte initial

L'excédent de charges s'accroît initialement de 26 millions de francs entre 2022 et 2025, en raison principalement de la première échéance du contrat-formation, de l'augmentation croissante des charges liées à l'école obligatoire (subventionnement, pédagogie spécialisée), du renforcement de la formation continue des adultes et des formations dans les hautes écoles et de l'introduction de l'éducation numérique.

| Formation (CHF) <i>amélioration - / péjoration +</i> | Budget 2022 | PFT 2023 | PFT 2024 | PFT 2025 |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Estimation fin 2021 | 411'553'678 | 428'116'409 | 433'560'861 | 445'045'689 |
| Estimation février 2022 | 411'553'678 | 425'309'576 | 428'395'623 | 437'683'420 |
| Orientations du plan financier | | -5'700'000 | -7'200'000 | -16'954'126 |
| Prolongation du contrat-formation (maintien du 0,58% jusqu'en 2026) | | - | - | -8'754'126 |
| Stabilisation des enveloppes de la formation tertiaire | | -3'000'000 | -5'000'000 | -6'000'000 |
| Abandon du projet et du contre-projet ECFE mais déblocage progressif des derniers échelons des classes salariales les plus basses | | -2'000'000 | -1'500'000 | -1'500'000 |
| Revalorisation des prestations au niveau du postobligatoire | | -700'000 | -700'000 | -700'000 |
| PLAN FINANCIER DE LÉGISLATURE | 411'553'678 | 419'609'576 | 421'195'623 | 420'729'294 |

Projections financières « Formation » entre 2022 et 2025

Orientations

L'augmentation continue des charges doit être contenue en privilégiant une stabilisation ou une progression ralentie des différentes enveloppes. Il en va ainsi notamment dans le domaine de la formation supérieure. La revalorisation des prestations au niveau du postobligatoire peut aussi être une orientation. Dans le domaine de l'évaluation des fonctions, les projets et contre-projets successifs n'ayant pas trouvé d'issue, l'alternative d'un déblocage progressif des derniers échelons des classes salariales les plus basses est envisagée. Enfin, des discussions doivent être menées avec les différents milieux concernés quant à la première échéance du contrat-formation. Au final, la croissance de l'excédent de charges pourrait être limitée de façon optimiste à 9 millions de francs entre 2022 et 2025.

Culture, sport et loisirs, Église

Contexte initial

Les charges sont globalement maîtrisées. L'évolution d'un peu plus de 1 million de francs entre 2022 et 2025 résulte principalement du renforcement des politiques publiques de ce domaine fonctionnel.

| Culture, sport et loisirs, Église (CHF) <i>amélioration - / péjoration +</i> | Budget 2022 | PFT 2023 | PFT 2024 | PFT 2025 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Estimation fin 2021 | 16'459'464 | 16'680'177 | 17'224'193 | 17'737'284 |
| Estimation février 2022 | 16'459'464 | 16'709'152 | 17'216'674 | 17'693'225 |
| Orientations du plan financier | | - | -100'000 | -300'000 |
| Légère limitation des ambitions nouvelles dans le domaine de la culture | | - | -100'000 | -300'000 |
| PLAN FINANCIER DE LÉGISLATURE | 16'459'464 | 16'709'152 | 17'116'674 | 17'393'225 |

Projections financières « Culture, sport et loisirs, Église » entre 2022 et 2025

Orientations

La progression initialement envisagée en fonction des nouveaux instruments prévus dans le cadre de la révision de la loi sur la culture et de ceux fixés désormais dans la loi sur la sauvegarde du patrimoine est légèrement contenue. Le traitement des initiatives « Pour 1% culturel » et « 1% pour le sport » dira si l'engagement de l'État dans ces domaines doit ou non encore s'accroître à l'avenir.

Contexte initial

L'excédent de charges initial s'accroît de 25 millions de francs entre 2022 et 2025, principalement en raison de l'évolution des charges hospitalières, vraisemblablement sous-estimées dans le budget 2022, et du vieillissement de la population. Les premières sont presque hors de contrôle des autorités politiques dès lors que la LAMal impose la rémunération de toutes les prestations réalisées en limitant drastiquement les possibilités d'en contenir les volumes. Les prestations d'intérêt général (PIG) sont désormais stabilisées. Le virage ambulatoire se poursuit, y compris dans le domaine des addictions.

| Santé (CHF) <i>amélioration - / péjoration +</i> | Budget 2022 | PFT 2023 | PFT 2024 | PFT 2025 |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Estimation fin 2021 | 375'296'197 | 391'775'751 | 399'359'090 | 400'767'015 |
| Estimation février 2022 | 375'296'197 | 391'600'259 | 398'958'703 | 400'141'539 |
| Orientations du plan financier | | -4'000'000 | -4'000'000 | -4'000'000 |
| Charges hospitalières : limitation de quantité et dégressivité des tarifs | | -3'000'000 | -3'000'000 | -3'000'000 |
| Diminution des prestations d'intérêt général (lien entre prestations hospitalières et volume de PIG) | | -1'000'000 | -1'000'000 | -1'000'000 |
| PLAN FINANCIER DE LÉGISLATURE | 375'296'197 | 387'600'259 | 394'958'703 | 396'141'539 |

Projections financières « Santé » entre 2022 et 2025

Orientations

Malgré les limites de l'intervention de l'État imposées par la LAMal, les synergies entre prestataires seront encouragées et les faibles marges de manœuvres laissées pour la gestion des quantités exploitées. Il s'agira par exemple d'introduire des tarifs dégressifs ou de limiter encore les PIG en fonction de la croissance des prestations facturées. Une amélioration de l'ordre de 4 millions de francs peut de façon optimiste être attendue de ces mesures entre 2023 et 2025.

Prévoyance sociale

Contexte initial

L'excédent de charges du domaine augmente de 15,7 millions de francs entre 2022 et 2025. Cette progression est principalement imputable à l'évolution attendue des primes d'assurance-maladie, du contentieux LAMal et des conséquences sociales de la pandémie. Le vieillissement de la population impacte également la prise en charge dans les institutions relevant de l'accueil et de l'hébergement des adultes et les prestations complémentaires.

| Prévoyance sociale (CHF) <i>amélioration - / péjoration +</i> | Budget 2022 | PFT 2023 | PFT 2024 | PFT 2025 |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Estimation fin 2021 | 380'524'689 | 396'471'526 | 401'839'433 | 408'215'657 |
| Estimation février 2022 | 380'524'689 | 388'654'451 | 391'878'389 | 396'209'163 |
| Orientations du plan financier | | -1'782'300 | -10'135'700 | -12'051'200 |
| Baisse du nombre de bénéficiaires d'aide sociale financière | | -2'963'000 | -1'775'100 | -1'191'900 |
| Intensification du suivi personnalisé en matière d'aide sociale | | +373'200 | +615'600 | +615'600 |
| Stratégie et mesures d'intervention pour réduire le contentieux LAMal | | +3'624'300 | -2'359'500 | -4'598'600 |
| Réduction de la croissance des subventions dans les institutions d'accueil et d'hébergement pour adultes | | - | -1'200'000 | -800'000 |
| Ajustements de la facture sociale | | - | -1'940'000 | -1'940'000 |
| Renforcement du recours aux allocations pour les personnes imputentes au bénéfice d'une rente AVS ou AI | | -2'272'500 | -3'002'400 | -3'732'400 |
| Adaptation des prévisions relatives à la contribution des employeurs au fond des structures d'accueil extrafamilial | | -544'300 | -474'300 | -403'900 |
| PLAN FINANCIER DE LÉGISLATURE | 380'524'689 | 386'872'151 | 381'742'689 | 384'157'963 |

Projections financières « Prévoyance sociale » entre 2022 et 2025

Orientations

Au vu de l'évolution économique meilleure que prévu et du renforcement des efforts en matière d'intégration professionnelle, les projections en matière de charges d'aide sociale sont révisées et tablent sur la poursuite de l'évolution favorable de ces dernières années incluant une baisse du nombre de bénéficiaires. La croissance des primes d'assurance-maladie est établie sur un scénario d'évolution de 2 % par an. Une stratégie et des mesures sont envisagées afin de réduire l'ampleur du contentieux LAMal. Quelques ajustements techniques dans la facture sociale sont aussi prévus. Le recours accru aux prestations pour personnes imputentes de l'AVS et de l'AI devrait également soulager le budget de ce domaine. Des mesures d'impulsion seront envisagées pour favoriser l'inclusion professionnelle des personnes vivant avec un handicap. Au final, la charge nette cantonale pourrait être améliorée de 2 à 12 millions de francs entre 2023 et 2025 et la progression limitée à 3,6 millions de francs.

Trafic et télécommunications

Contexte initial

L'évolution de l'excédent de charge, de l'ordre de 7,5 millions de francs entre 2022 et 2025, s'explique principalement par la hausse des amortissements (y compris les subventions à l'investissement) et une augmentation des indemnités transport vu notamment les coûts du contre-projet à l'initiative « Pour des transports publics gratuits ». Les indemnités transport sont planifiées avec un retour à une fréquentation normale en 2024-2025, ainsi qu'avec la participation complète de la Confédération en matière de trafic régional.

| Trafic et télécommunications (CHF) <i>amélioration - / péjoration +</i> | Budget 2022 | PFT 2023 | PFT 2024 | PFT 2025 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Estimation fin 2021 | 79'877'179 | 83'240'962 | 87'117'531 | 89'613'426 |
| Estimation février 2022 | 79'877'179 | 83'308'298 | 84'986'723 | 87'363'202 |
| Orientations du plan financier | | -1'310'000 | -1'920'000 | -1'490'000 |
| Fixation des investissements à 100 millions par année (impact sur les amortissements) | | -590'000 | -960'000 | -1'490'000 |
| Mise en oeuvre échelonnée du contre-projet à l'initiative "Pour des transports publics gratuits" | | -720'000 | -960'000 | - |
| PLAN FINANCIER DE LÉGISLATURE | 79'877'179 | 81'998'298 | 83'066'723 | 85'873'202 |

Projections financières « Trafic et télécommunications » entre 2022 et 2025

Orientations

La fixation des investissements à 100 millions de francs nets par an entraîne une réduction des amortissements, en complément à celle prise en compte dans le domaine de l'administration générale. En outre, le contre-projet à l'initiative « Pour des transports publics gratuits » sera, le cas échéant, mis en oeuvre de façon échelonnée entre 2024 et 2026, ce qui se traduit par une amélioration de la charge initialement prévue en 2023 et 2024. L'amélioration de la charge nette du domaine est d'environ 1,5 million pour l'ensemble des exercices du plan financier.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Contexte initial

L'excédent de charges augmente sur la période du plan financier, de l'ordre de 2,5 millions de francs. Il est directement lié pour ce domaine de classification avec la mise en œuvre du Plan climat.

| Protection de l'environnement et aménagement du territoire [CHF] amélioration - / péjoration + | Budget 2022 | PFT 2023 | PFT 2024 | PFT 2025 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Estimation fin 2021 | 13'509'579 | 17'275'608 | 15'495'375 | 16'122'229 |
| Estimation février 2022 | 13'509'579 | 17'349'280 | 15'481'148 | 16'020'312 |
| Orientations du plan financier | | - | -8'000'000 | -8'000'000 |
| Adaptation et utilisation de la réserve pour le développement durable | | | -8'000'000 | -8'000'000 |
| PLAN FINANCIER DE LÉGISLATURE | 13'509'579 | 17'349'280 | 7'481'148 | 8'020'312 |

Projections financières « Protection de l'environnement et aménagement du territoire » entre 2022 et 2025

Orientations

Le financement des mesures en faveur du développement durable, en particulier celles relatives à la mise en œuvre du Plan climat, sera assuré par la réserve prévue par la LFinEC, dont l'affectation ne sera plus limitée aux investissements. L'amélioration estimée se monte à 8 millions de francs par an dès 2024.



Économie publique

Contexte initial

L'excédent de charges de ce domaine est modéré et s'inscrit en diminution sur la période couverte par le plan financier. La relative modestie des montants consacrés aux politiques publiques dans ce secteur incitera à beaucoup de pertinence et d'agilité dans l'octroi des soutiens. Ceux-ci sont par ailleurs souvent prévus au travers de lois et de financements fédéraux (obligatoires ou miroirs).

| Économie publique [CHF] <i>amélioration - / péjoration +</i> | Budget 2022 | PFT 2023 | PFT 2024 | PFT 2025 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Estimation fin 2021 | 33'672'373 | 33'569'809 | 33'175'765 | 33'154'394 |
| Estimation février 2022 | 33'672'373 | 33'367'747 | 32'896'226 | 32'796'277 |
| Orientations du plan financier | | - | - | - |
| PLAN FINANCIER DE LÉGISLATURE | 33'672'373 | 33'367'747 | 32'896'226 | 32'796'277 |

Projections financières « Économie publique » entre 2022 et 2025

Orientations

La modestie des dépenses de ce domaine et sa réduction entre 2023 et 2025 n'appelle pas d'interventions additionnelles pour en contenir l'évolution durant la législature.

Finances et impôts

Contexte initial

La conjugaison des effets à moyen terme de la pandémie et des réformes fiscales conduisent à des prévisions de recettes qui restent inférieures sur toute la période du plan financier au niveau atteint en 2020. Les recettes de la RPT sont estimées de façon optimiste, notamment au niveau de la compensation des recettes. Les recettes de la BNS sont prises en considération à leur niveau ordinaire, les excédents éventuels étant neutralisés par des versements aux réserves, conformément à la loi. Les conséquences de l'évolution de la fiscalité au plan international, très incertaines, ne sont pas prises en considération. Les recettes de la taxe sur les véhicules sont considérées comme stables, leur croissance attendue étant neutralisée par le versement supplémentaire envisagé en faveur des communes.

| Finances et impôts (CHF) <i>amélioration - / péjoration +</i> | Budget 2022 | PFT 2023 | PFT 2024 | PFT 2025 |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Estimation fin 2021 | -1'504'978'608 | -1'458'337'807 | -1'456'113'675 | -1'451'323'479 |
| Estimation février 2022 | -1'504'978'608 | -1'461'283'076 | -1'460'876'466 | -1'457'981'867 |
| Orientations du plan financier | | -7'500'000 | -11'500'000 | -13'500'000 |
| Révision des projections PP/PM en fonction de la bonne conjoncture (y compris mécanisme de lissage) | | -5'000'000 | -5'000'000 | -5'000'000 |
| Révision des projections des revenus fiscaux en lien avec l'évolution positive de la démographie | | -2'000'000 | -4'000'000 | -6'000'000 |
| Implémentation du projet de "cashpooling" et révision des coûts de financement | | -500'000 | -2'500'000 | -2'500'000 |
| PLAN FINANCIER DE LÉGISLATURE | -1'504'978'608 | -1'468'783'076 | -1'472'376'466 | -1'471'481'867 |

Projections financières « Finances et impôts » entre 2022 et 2025

Orientations

La bonne tenue de l'économie neuchâteloise, malgré la pandémie et le retour à la croissance – même modeste – du nombre d'habitant-e-s, permet une amélioration, certes optimiste, des prévisions de recettes des impôts des personnes morales et des personnes physiques. Une amélioration de la gestion de la trésorerie entre les entités de l'État d'une part, entre l'État et ses partenaires d'autre part, permet aussi d'envisager une réduction des charges financières. Au final, une amélioration comprise entre 7,5 et 14 millions est attendue sur les années du plan financier.



CONCLUSION

CONCLUSION

Renforcer l'attractivité du canton, améliorer sa cohésion, le projeter à la pointe de l'innovation, garder le cap vers des finances publiques saines. Telles sont les ambitions qui transcendent l'ensemble de ce programme de législature et qui se fondent sur les dynamiques que le gouvernement veut insuffler durant ces quatre années et

choisi la voie de la croissance qualitative. Et pour y parvenir, Neuchâtel dispose de plusieurs cartes à jouer. Bien plus, il a en main de nombreux atouts. Territoire préservé mêlant charme de la ville et authenticité de la campagne, canton en passe de concrétiser de nombreux investissements, disposant de filières de formation d'avenir, abritant

« À l'instar du développement durable, l'action politique doit s'inscrire dans une perspective de long terme. »

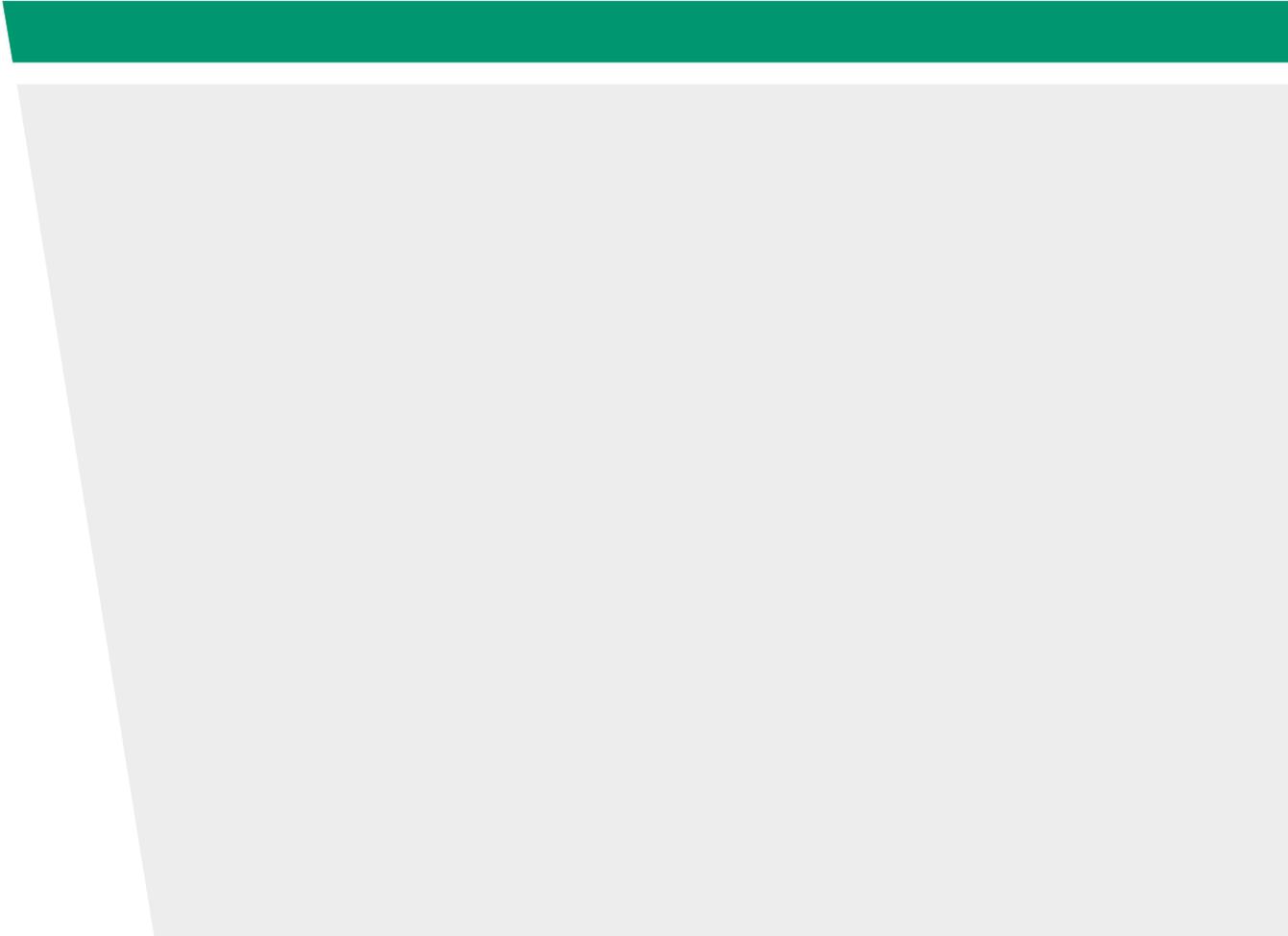
au-delà. Car, à l'instar du développement durable, l'action politique doit s'inscrire dans une perspective de long terme.

De nombreuses tendances observées ces dernières années mettent en évidence une transformation en profondeur du monde dans lequel nous vivons. On pense ici aux conséquences du changement climatique, à la transition numérique de la société et ses impacts sur le monde du travail ou encore aux effets de la crise sanitaire sur le besoin d'espace et un certain retour à la nature.

Pour mieux anticiper ces changements, il faut être créatif, voir plus loin et plus largement que les politiques sectorielles souvent trop cloisonnées. La prospective doit permettre de se préparer à ces défis futurs, en prenant aujourd'hui les décisions qui auront un impact positif pour les générations à venir. Pour ce faire, le Conseil d'État a

un grand nombre d'acteurs sur un pôle de recherche de haut niveau intégré à un tissu industriel innovant : Neuchâtel est véritablement **un canton à vivre** !

La réalisation des objectifs stratégiques de ce programme de législature dépendra en grande partie de deux présupposés incontournables. Le premier, à l'évidence, est un retour à des finances publiques équilibrées en 2024. Le second est la crédibilité de l'action publique qui n'existe que si la politique sort des dogmes et des combats par trop partisans ou régionaux. La recherche de cette cohésion s'articule à la fois autour de la prospérité, de la solidarité et d'une transition climatique crédible et pragmatique. Elle doit permettre à chacune et chacun de trouver des perspectives dans notre société, et l'envie d'y apporter une contribution marquante.



CHANCELLERIE D'ÉTAT

Château - 2001 Neuchâtel - 032 889 40 03
communication@ne.ch - legislature.ne.ch

Mars 2022